
DOSSIER DE PRESSE

RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

27 août 2020

Les 27 et 28 août, Laurent Ughetto, président du Département de l'Ardèche, se rend dans les collèges de Joyeuse, Villeneuve-de-Berg, Tournon-sur-Rhône et Saint-Sauveur-de-Montagut, notamment pour y rencontrer les personnels - agents départementaux des collèges -, enseignants et élèves. Il sera accompagné par Stéphanie Barbato, vice-présidente en charge de l'éducation et des collèges, de Sandrine Chareyre, conseillère en charge des politiques éducatives et de l'enseignement supérieur, et de Max Chaze, conseiller délégué aux bâtiments départementaux et aux moyens généraux.

PROGRAMME

27 août

→ Collège de Joyeuse 11h15 – 12h30

Présence : Bérengère Bastide, conseillère départementale des Cévennes ardéchoises, ainsi que les élus de la mairie de Joyeuse et de la communauté de communes Beaume Drobie

→ Collège de Villeneuve-de-Berg 16h – 17h30

Présence : Sylvie Dubois et Olivier Pévèrelli, conseillers départementaux du canton de Berg-Helvie

28 août

→ Collège de Saint-Sauveur-de-Montagut 14h – 15h30

Présence : Laetitia Serre, conseillère départementale du canton de Haut-Eyrieux

→ Collège de La Voulte-sur-Rhône 16h15 – 17h30

Présence : Martine Finiels et Christian Féroussier, conseillers départementaux élus du canton de Rhône-Eyrieux

(RE)CONSTRUIRE LE MONDE D'APRES

Chaque année, nous vous proposons plusieurs visites afin d'aborder une thématique qui tient à cœur à l'équipe pédagogique du collège visité. Cette année, les quatre collèges visités auront pour point commun des travaux, en cours ou à venir, pour préparer le monde d'après ; un monde qui devrait s'adapter à la crise sanitaire mais également au changement climatique. L'idée du Département de préparer dès aujourd'hui l'Ardèche de demain n'a jamais été aussi chargée de sens.

Les chantiers, envisagés voire entamés dans le cadre d'une amélioration autour du développement durable et d'un accompagnement dans l'évolution pédagogique, se transforment parfois en s'adaptant à la crise sanitaire. Un défi face auquel les équipes des collèges sont accompagnés par les agents du Département pour assurer aux collégiens une scolarité la plus sereine et la plus sûre possible.

Le Covid-19, l'invité surprise des investissements du collège

Outre la fermeture des établissements, la Covid-19 a entraîné des aménagements imprévus en termes d'investissements, notamment de travaux pour garantir une hygiène renforcée aux élèves :

- La mise en œuvre de toutes les propositions relatives à l'ajout de points d'eau supplémentaires, et ce dans des délais très rapides, avec l'objectif idéal d'une réalisation courant septembre 2020. Ces dispositions sont estimées à 81 000 €.
- L'ajustement des projets de préaux pour les collèges suivants : Annonay Lombardière, Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Guilhaud-Granges, Le Pouzin, Saint-Agrève, Tournon, et Villeneuve-de-Berg.
- L'accompagnement pour les collèges suivants de leurs dispositifs de blocs sanitaires complémentaires : Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Guilhaud-Granges, Privas, Saint-Péray, Les Vans.

Pour ces deux derniers points, le chiffrage sera évalué d'ici le 15 septembre.

L'EGALITE DES CHANCES

Les années collège – de la 6^e à la 3^e – sont généralement des années heureuses, insouciantes, où l'apprentissage, l'ouverture au monde, l'ouverture aux autres est au cœur de chaque journée.

Importantes en termes d'orientation, de formation de la personnalité, ces quatre années sont celles durant lesquelles le Département est compétent et surtout impliqué aux côtés de chaque jeune. Pour les collégiens, mais aussi les personnels et les enseignants, le Département met tout en œuvre pour que leurs conditions de travail soient confortables et adaptées aux méthodes d'enseignement.

Ainsi le Département assure les travaux de maintenance et d'entretien réalisés dans les établissements publics. Il finance la quasi-totalité du fonctionnement des collèges, il les équipe en mobilier ainsi qu'en matériels nécessaires à la vie scolaire. Il est l'employeur des agents chargés de la maintenance et de l'entretien des bâtiments, de l'accueil des élèves et des familles et de la préparation des repas.

L'égalité des chances dans l'accès aux savoirs est un des objectifs du Département avec celui d'offrir, à chaque enfant, les conditions d'un développement harmonieux. *« Parce que la jeunesse est l'avenir de notre territoire, elle sera toujours une des priorités de l'action du Département de l'Ardèche. »* rappelle Laurent Ughetto, président du Conseil départemental de l'Ardèche.



LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DES COLLÉGIENS

→ ETATS DES LIEUX

Pour cette rentrée 2020-2021, 16 300 élèves sont attendus, dont près de 4 000 élèves de 6^e. Le Département consacre chaque **un budget de 15 M € au fonctionnement** des collèges. A ce budget s'ajoute cette année la dotation de 2 masques par élève, **représentant un budget de 108 100 € supplémentaire**.

L'IMPLICATION DU DEPARTEMENT

→ Pour l'égalité des chances

Enfant en situation de handicap

L'intégration d'un enfant handicapé passe par l'école. Il doit pouvoir bénéficier d'aides et de services d'accompagnement spécifiques. Si l'Education nationale est en charge de l'accueil de ces enfants, le Département appuie son action en organisant le transport entre le domicile et l'établissement scolaire. La Maison départementale des personnes handicapées, quant à elle, analyse les besoins de chaque jeune et propose la solution la plus adaptée.

+ d'infos : www.ardeche.fr/mdph

→ Problème de l'adolescence

Mal-être, violence, questionnements, sexualité, santé... Les adolescents comme leurs parents peuvent avoir besoin d'une écoute, de conseils, voire d'une prise en charge spécifique. Le Département propose des lieux ouverts à tous, où des professionnels répondent gratuitement et anonymement aux questions : centres de planification, centres médico-sociaux... en complément des personnels de l'Education nationale en place au sein des collèges : infirmier.ère et assistant.e social.e.

+ d'infos : www.ardeche.fr/espaces-conseil et <http://www.ac-grenoble.fr/ia07>

→ Aides et bourses d'études

Le Département a mis en place des dispositifs d'aides aux familles, pour permettre à tous les collégiens de bénéficier du même service. En fonction de leur situation et des aides allouées par l'Etat, les familles peuvent prétendre à une bourse départementale d'études (une partie des frais de restauration et d'hébergement peut être prise en charge).

+ d'infos : www.ardeche.fr/aides-etudes

→ Le numérique et ses usages

Le Département prend en compte les enjeux et les usages du numérique au collège en assurant le renouvellement tous les 5 ans du parc des ordinateurs. Il accompagne aussi le développement des projets innovants visant à encourager l'utilisation des tablettes tactiles. Aujourd'hui tous les collèges ont accès au haut débit grâce à la fibre optique et l'ensemble des structures informatiques sont en cours de modernisation.

En 2019, le Département a achevé le programme de modernisation des infrastructures avec un an et demi d'avance.

C'est en outre en termes d'usage et notamment avec le déploiement d'un outil de travail collaboratif et de pédagogie inversée, **Pearltrees**, que le Département s'investit dans le numérique et ses usages au collège. Cette solution permet pour les professeurs la création de documents, la construction d'une bibliothèque collaborative. Pour les élèves ils disposent ainsi d'un portfolio des ressources pédagogiques, ils peuvent par ce biais gérer des projets collaboratifs, et maîtriser la



recherche web... En outre cela contribue à la limitation du poids des cartables, renforce la protection des données personnelles, permet une meilleure surveillance et une protection contre le harcèlement.

Pearltrees, imaginé dans un monde sans pandémie mondiale, a été très utilisé et très utile durant le confinement, présentant un réel atout pour le suivi de la scolarité des élèves.

En chiffres

1,1 M€ : budget dédié à l'infrastructure et aux usages numériques.

→ Restauration scolaire

Manger sain et équilibré, c'est l'objectif des cuisiniers des collèges publics ardéchois et des diététiciens nutritionnistes. « Une tête bien faite dans un corps bien fait » : adage que le Département a repris à son compte et qu'il met en pratique pour le bonheur des papilles. Produits de qualité et circuits courts sont privilégiés !

En chiffres

17 collèges engagés dans la démarche « **Mon collègue s'engage** », et **7** collèges supplémentaires intéressés pour intégrer la démarche cette année.

8 500 repas servis par jour

750 000 € : chiffre d'affaires de la première année pour les fournisseurs du groupement d'achat.

→ Pratique sportive

Les équipements communaux et intercommunaux sont mutualisés pour la pratique de l'EPS. Le Département prend en charge les coûts liés à leur utilisation, les transports pour s'y rendre et finance les communes pour leur construction. Le Département favorise aussi la réalisation des programmes EPS en finançant les stages de pleine nature ou les sorties à la journée, en coorganisant des manifestations réservées aux collégiens (Semaine blanche, journées découvertes sports nature, Sportludi...) et en soutenant les activités périscolaires proposées par l'Unss et l'Ugsel. A venir : le Pass'Sport qui doit permettre de s'assurer que le plus grand nombre de jeunes soit passé par trois sites majeurs : la base de Salavas, les stations de la Croix de Bauzon et de la Chavade et, dans une moindre mesure, le lac de Devesset. Pour que les Ardéchois se souviennent d'avoir appris à skier à la Croix de Bauzon et à pratiquer le canoë à Salavas.

→ Pour des bâtiments adaptés

Être dans un collège en bon état donne envie de bien travailler ! Alors, le Département construit, agrandit, entretient, rend accessible et équipe en mobilier et en matériel. En maîtrise d'ouvrage pour les collèges publics ou en accompagnant les projets des collèges privés. **Avec en moyenne 10 millions d'euros investis par an** par le Département depuis 2008, l'univers scolaire approprié permet à chaque collégien de réussir ses années collège.

Le Département a également su s'adapter à la réalité du secteur du bâtiment au cœur de la crise sanitaire, en accordant des avances aux entreprises engagées sur les chantiers collèges malgré l'arrêt des travaux.



En chiffres

7,8 M€ : budget de l'investissement 2020 (budget initial : 10,8 M€, minoré suite au report des chantiers de Joyeuse et La Voulte liés à la Covid)

1 M€ : montant du budget pour les travaux de maintenance annuelle

80 000 € : montant prévisionnel des aménagements de sanitaires pour faire face à la situation sanitaire actuelle

36 M€ : Montant du plan pluriannuel d'investissement 2020-2023 avec les chantiers des collèges de Joyeuse, Saint-Sauveur-de-Montagut, Annonay, Villeneuve-de-Berg et Tournon-sur-Rhône

→ Pour l'ouverture aux autres et au monde

S'immerger dans les lieux culturels et sites patrimoniaux, pratiquer des activités culturelles : les possibilités pour s'ouvrir au monde et à la citoyenneté sont nombreuses ! Les « Ateliers cultures », « Collège au cinéma », « Sorties patrimoines » et « Tënk au collège », permettent aux projets portés par les enseignants de toucher à tout...

L'art contemporain pousse également les portes des collèges avec la procédure du 1 % artistique visant à installer une œuvre d'art au cœur des établissements qui se construisent ou se rénovent. Enfin, club théâtre, club échecs, activités jardinage, baby-foot... peuvent être proposés par les foyers socioéducatifs, organisés, animés et gérés par les collégiens avec le concours des adultes, peuvent être aidés par le Département dans le cadre d'une enveloppe pour les clubs et activités des foyers socio-éducatifs des collèges ardéchois.

Aides aux voyages scolaires à l'étranger

Le Département a doublé son budget alloué aux voyages scolaires, qui ouvrent les élèves à d'autres cultures, d'autres expériences et d'autres langues, afin de leur montrer au plus tôt tout le champ des possibles que leur offre leur avenir.

Au fur et à mesure de l'avancement du plan collège, le nombre d'établissements et d'élèves concernés est grandissant, quand la contribution des familles diminue, permettant ainsi un accès égalitaire à ces voyages dont l'aspect financier peut parfois être vu comme un obstacle.

En chiffres

460 000 € : Montant de l'accompagnement annuel des projets éducatifs

→ Le personnel départemental

Accueil, restauration, hébergement ou technicien d'entretien... les agents des collèges représentent une multitude de métiers et 270 agents des collèges, dont environ 30 contrats aidés et 30 contractuels (y compris les compléments de temps partiel).

Les agents techniques départementaux sont au quotidien aux côtés des enfants et des équipes pédagogiques. L'attention portée aux conditions de travail et à l'amélioration de la formation des personnels (notamment des formations pratiques d'équipe sur site), sur les efforts en matière d'équipement sont les garants d'un environnement de travail optimisé pour ces personnels, et



donc, directement, pour l'ensemble des personnes accueillies ou travaillant dans les établissements.

→ Transports scolaires

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région Auvergne Rhône Alpes est en charge des transports scolaires et collectifs en Ardèche (hors périmètres Autorités organisatrices de transports : agglo ou com com ayant la compétence).

Le Département a conservé celle du transport des élèves en situation de handicap.

Pour toute info transports (hors scolaires en situation de handicap) :

- Site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergnerhonealpes.fr> > Mes aides, mes services > Transports > Transports scolaires > Ardèche

transports07@auvergnerhonealpes.fr -
04 26 73 32 00

CONTACTS

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Hôtel du Département BP 737 – 07007 Privas cedex

Site web : www.ardeche.fr

Isabelle SEREN / Sandrine BARBERINO / Corine FONTANARAVA

Direction de la Communication

04.75.66.71.46 / 04.75.66.77.08

com@ardeche.fr



Annexe 1 : fiche technique des collèges visités

→ Collège Vallée de La Beaume – Joyeuse

Chef d'établissement : Didier LEFEVRE

■ Secteurs de recrutement :

Beaulieu - Beaumont - Chandolas - Dompnac - Faugeres - Joyeuse (19% des effectifs) - Lablachere (34% des effectifs) - Payzac - Planzolles - Ribes - Rosieres (10% des effectifs) - ST Andre Lachamp - ST Genest-de-Bauzon - ST Melany - Sablieres – VERNON

Caractéristique du collège :

Effectif 2019-2020 : 235 élèves

Principale opération d'investissement : Reconstruction dans le cadre de la PPI 2014/2019 pour un coût de 10M€ Construction d'un nouveau collège en cours

→ Collège Laboissière – Villeneuve-de-Berg

Chef d'établissement : Laurent MONNEY (2019-2020 : Mostafa KRIAT)

■ Secteurs de recrutement :

Berzème – Darbres – Lavilledieu – Lussas – Mirabel – Sceautres – Saint-Andéol-de-Berg – Saint-Germain – Saint-Gineys-en-Boiron – Saint-Jean-le-Centenier – Saint-Laurent-sous-Coiron – Saint-Maurice-d'Ibie – Saint-Pons – Villeneuve-de-Berg – Lanas – Rochecolombe – Saint-Maurice-d'Ardèche – Vogüé – Freyssenet

Caractéristique du collège :

Effectif 2019-2020 : 419 élèves

Dotation globale de fonctionnement 2020 attribuée par le Département : 98 676 €

Événement à venir : lancement des études pour la rénovation à l'automne 2020, pour prévision de chantier à l'horizon 2022

→ Collège de l'Eyrieux – Saint-Sauveur-de-Montagut

Chef d'établissement : Marie-Hélène Callo

■ Secteurs de recrutement :



Albon – Beauvène – Dunière – Gluiras – Issamoulenc – Marcols-les-Eaux – Les Ollières – Saint-Etienne-de-Serre – Saint-Julien-du-Gua – Saint-Maurice-en-Chalencon – Saint-Pierre-ville – Saint-Michel-de-Chabrilanoux – Saint-Sauveur-de-Montagut – Saint-Vincent-de-Durfort – Saint-Fortunat-sur-Eyrieux

Caractéristique du collège :

Effectif 2019-2020 : 219 élèves

Dotation Globale de fonctionnement 2020 attribuée par le Département : 87 564 €

➔ **Collège Les trois vallées – La Voulte-sur-Rhône**

Chef d'établissement : Thierry HUAN

■ **Secteurs de recrutement :**

Beauchastel – Charmes – Gilhac-et-Bruzac – Saint-Georges-les-Bains – Saint-Laurent-du-Pape – La Voulte-sur-Rhône – Livron

Caractéristique du collège :

Effectif 2019-2020 : 448 élèves + 64 élèves SEGPA

Dotation Globale de fonctionnement 2020 attribuée par le Département : 126 911 €

